

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles

Service clientèle : 0800 33 500

01/09/2024

Pack Business Flex (Fiber) Premium TEL (national & internat.) + INT (avec ou sans MOB et avec ou sans TV)

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Pack incluant la téléphonie fixe et internet fixe avec ou sans téléphonie vocale mobile/accès à l'internet mobile, avec ou sans service TV.

Téléphonie fixe :

Appels illimités nationaux :

- Appels illimités de la ligne fixe vers les lignes fixes nationales (téléphonie vocale) 24 h/7.
- 10.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique 24h/7. Au-delà de ces 1.000 minutes, des tarifs préférentiels s'appliquent.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux numéros spéciaux et premium (070, 077, 09xx, 1xxx etc.).

Appels internationaux:

- Appelez 1000 min. vers les numéros mobiles et fixes en Europe, Canada et les États-Unis et vers toutes les lignes fixes au Maroc et en Turquie.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux numéros spéciaux et premium (070, 077, 09xx, 1xxx etc.).

Internet fixe:

- Volume de download illimité.
- Internet Box inclus avec la technologie Wi-Fi 6, pour un internet plus stable et rapide
- Wi-Fi Booster: étendez votre réseau Wi-Fi ou connectez votre TV sans fil (sous réserve de confirmation après la visite du technicien ou sur demande)

Services TV (Si option TV choisie par le client) :

- Plus de [80 chaînes TV](#)
- Accès à l'app Proximus Pickx sur tous vos appareils
- 5 GB de data supplémentaire pour l'utilisation de l'app Pickx (uniquement si mobile en pack)
- TV Replay : regarder gratuitement en différé jusqu'à 7 jours en arrière
- 2 décodeurs TV inclus

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Votre service client exclusif

Inclus avec Business Flex : Un Business expert suit chaque question de A à Z. Seulement disponible via l'application Proximus+. [Cliquez ici pour plus d'info.](#)

Services mobiles: 1 à 10 numéros mobiles par pack (configuration au choix)

En Belgique et UE:	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
Minutes d'appels	illimités	illimités	illimités	illimités
Minutes d'appels internationales	-	100	250	1000 (**)
SMS (Belgique et UE)	illimités	illimités	illimités	illimités
SMS internationales (Belgique vers UE)	-	100	250	1000 (**)
Data (*)	15 GB	85 GB	400 GB	400 GB
				+ 1 GB aux Etats-Unis, Canada, Suisse.

Belgique et UE : hors appels/sms vers numéros spéciaux ou surtaxés, hors appels/SMS internationaux depuis la Belgique vers l'étranger, hors MMS

Pays de la Zone UE dans lesquels les forfaits mobiles sont valables: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (Antilles Françaises), Guyane Française, Hongrie, Îles Åland (Finlande), Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique (Antilles Françaises), Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (La), Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Barthélemy (Antilles Françaises), Saint-Martin (Antilles Françaises), Slovaquie, Slovénie et Suède)

(*) Après utilisation des data inclus dans le plan mobile, réduction de la vitesse de surf

(**) Aussi pour appels/SMS aux Etats-Unis, Canada, Suisse et de l'UE vers ces pays..

	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
--	------------------------	------------------------	---------------------------	------------------------------

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Vitesse réduite	128 kbps	128 kbps	512 kbps	512 kbps
-----------------	----------	----------	----------	----------

Débits du service internet et voies de recours

Accès à l'Internet fixe	Vitesse	
	Download	Upload
min	(1)	(1)
Normalement disponible	(1)	(1)
max	(1)	(1)

(1) Votre vitesse internet fixe dépend de votre adresse, consultez [Vitesse connexion internet | Proximus](#) et sélectionnez Bizz Internet

Accès à l'internet mobile *		vitesse maximum estimée **				vitesse maximum optimale ***
		2G	3G	4G	5G	
Download	Business Mobile Flex S	200 Kbps	21 Mbps	220 Mbps	200 Mbps	200 Mbps
	Business Mobile Flex M				420 Mbps	500 Mbps
	Business Mobile Flex Maxi				420 Mbps	1 Gbps
	Business Mobile Flex Premium				420 Mbps	1 Gbps
Upload	-	100 Kbps	2 Mbps	60 Mbps	88 Mbps	100 Mbps

*moyennant terminal et plan tarifaire compatibles;

** La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

*** La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Prix

Abonnement (en € par mois TVA exclus)

- Pack incluant téléphonie fixe et internet fixe sans abonnement mobile et sans TV : €75
- Pack incluant téléphonie fixe et internet fixe sans abonnement mobile et avec TV : €88
- Pack incluant téléphonie fixe, internet fixe et abonnement mobile: (maximum 10 numéros mobile par pack), avec ou sans TV:
 - Redevance mensuelle de l'option TV: + €13
 - Prix mensuel du pack avec un premier abonnement mobile inclus (selon type d'abonnement mobile choisi) :

	Fixed voice + Int calls + Internet + Business Mobile Flex S	Fixed voice + Int. Calls + Internet + Business Mobile Flex M	Fixed voice + Int. calls + Internet + Business Mobile Flex Maxi	Fixed voice + Int. calls + Internet + Business Mobile Flex Premium
Cuivre	88	99	106	127
Fiber*	93	104	111	132

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Lorsque l'option Bizz Internet Garantie est souscrite (Pas possible avec la Fibre): +€5/mois et frais d'activation de €50

- Prix additionnel par mois par abonnement mobile supplémentaire, au choix, ajouté au pack :
 - Business Mobile Flex S : € 10
 - Business Mobile Flex M : € 21
 - Business Mobile Flex Maxi : € 28
 - Business Mobile Flex Premium : € 49

Pas de frais d'installation

Tarifs liés à la consommation non incluse dans l'abonnement mobile

Tarifs roaming hors UE et internationaux : [Tarifs roaming et internationaux](#)

Tarifs des appels internationaux depuis la ligne fixe en dehors du forfait

Options compatibles:

- [Bizz Internet Garantie](#): passage automatique à la 4G en cas de panne
- [Options internet](#)
- [Options mobiles & roaming](#)
- [Options ligne fixe](#)
- [Bizz Call Connect \(€20/mois\)](#)
- [Options TV](#)

Option offre conjointe (prix en € hors TVA) incluant outre l'abonnement mobile :

- **un équipement : smartphone** au choix parmi les modèles actuellement disponibles en offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones pour votre entreprise | Proximus](#)): coût unique d'acquisition, payable à la conclusion du contrat et variable selon le modèle de smartphone et selon l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone)
- **une option obligatoire** selon compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone concernés :
 - Special Deal : réduction du coût unique d'acquisition du smartphone (€0/mois)
 - Data Phone : volume data mobile supplémentaire (Belgique et UE)
 - Data phone 500 MB à € 4.13/mois
 - Data phone 1GB à € 8.26/mois
 - Data phone 1,5GB à € 12.4/mois
 - Data phone 2GB à €16.53/mois
 - Data phone 2,5 GB à € 20.66/mois
 - Data phone 3,5 GB à 28.93/mois
- **Un tableau d'amortissement** qui reprend la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à l'expiration du contrat est joint au contrat.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Durée, renouvellement et résiliation

Sans offre conjointe

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

Avec offre conjointe

- Durée indéterminée pour l'abonnement au service.
- Durée déterminée de 24 mois pour tout équipement faisant partie d'une offre conjointe et pour l'option Special Deal ou DataPhone
- Résiliation par écrit, à tout moment en payant uniquement la valeur résiduelle de l'équipement faisant partie de l'offre conjointe et ce, quelle que soit la cause de la résiliation, conformément au tableau d'amortissement.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)